**Zeitschrift:** Revue Militaire Suisse

**Herausgeber:** Association de la Revue Militaire Suisse

**Band:** 4 (1859)

**Heft:** 15

**Artikel:** Rapport de S. A. I. le prince Napoléon, commandant le 5me corps de

l'armée d'Italie, à l'Empereur

Autor: Napoléon, Jérôme

**DOI:** https://doi.org/10.5169/seals-328870

## Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

## **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

## Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

**Download PDF: 29.11.2025** 

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

## RAPPORT

de S. A. I. le prince Napoléon, commandant le 5<sup>me</sup> corps de l'armée d'Italie, à l'Empereur.

Quartier-général à Goïto, le 4 juillet 1859.

Sire,

Jusqu'à ce jour la mission du 5° corps, dont Votre Majesté a daigné me confier le commandement, a été politique et militaire.

Seule la division d'Autemarre, retenue à l'armée de Votre Majesté, a été assez heureuse pour qu'un de ses régiments, le 3° de zouaves, engagé avec l'ennemi, se couvrit de gloire à Palestro. Un autre, le 93°, a eu aussi le bonheur de combattre à Montebello.

Le 5° corps, en se réunissant en Toscane, avait pour mission politique :

- 1º De maintenir ce duché dans la ligne de conduite tracée par Votre Majesté, c'està-dire de ne pas laisser dégénérer l'expression du sentiment patriotique, et surtout d'organiser militairement toutes les ressources que l'on pouvait tirer de ce pays, ainsi que des duchés de Parme et de Modène;
- 2º De contraindre, par la présence du drapeau français sur les frontières de la Romagne, le gouvernement autrichien à observer strictement la neutralité dans les Etats du Pape;
- 3° De garantir les habitants contre un retour offensif de l'Autriche, et de leur permettre de faire éclater sans entrave l'expression de leur sympathie pour la cause de l'indépendance italienne et de leur reconnaissance pour les bienveillantes intentions du gouvernement de Votre Majesté.

La mission militaire du 5° corps était :

- 1° D'empêcher un corps autrichien de faire une pointe sur la Toscane, et de priver l'ennemi des précieuses ressources de l'Italie centrale;
- 2° De menacer le flanc gauche de l'armée autrichienne en compromettant ses lignes de retraite et hâter son abandon des duchés de Parme et de Modène dès après la première victoire de l'armée alliée.

Ces divers buts ont été atteints heureusement, et sans coup férir, par la présence seule à Livourne, à Florence, aux débouchés des Apennins, des troupes du 5° corps.

1º Au point de vue politique :

La Toscane a joui de la plus grande tranquillité sans que sa liberté fût troublée Sous la protection du drapeau français, l'armée toscane, désorganisée après le 27 avril, a pu se réorganiser assez vite pour qu'aujourd'hui elle donne au 5° corps un appoint de 8 à 10,000 soldats armés, équipés et prêts à se mesurer avec l'ennemi; pour qu'une division de volontaires, aux ordres du général Mezzacapo, s'organise également à Florence, sans que le pays soit privé du régiment des gendarmes toscans, fort de 2,000 hommes et suffisant pour maintenir la tranquillité; en outre, la neutralité n'a pas été violée par l'ennemi dans les Etats pontificaux.

Enfin l'enthousiasme qui s'est produit dans tous les lieux parcourus par le 5° corps, depuis le jour de son débarquement à Livourne jusqu'à celui de sa jonction avec l'armée de Votre Majesté; les ovations qu'il a reçues, lui et son chef, à Livourne, à Florence, à Lucques, à Massa, à Parme et dans toutes les localités petites ou grandes où il a dû s'arrêter, sont un témoignage authentique et qui ne saurait manquer de produire un effet moral considérable.

2º Au point de vue militaire:

La présence du 5<sup>me</sup> corps en Toscane, ou plutôt d'une division d'infanterie

d'une brigade de cavalerie et de neuf batteries, a retenu les corps autrichiens qui, des bords du Mincio, semblaient prêts à se jeter sur les riches plaines qui avoisinent la rive droite du Pô; la présence de ce corps prêt à déboucher sur l'armée autrichienne a imprimé à cette armée une crainte assez vive pour qu'elle se soit hâtée, dès après la bataille de Magenta, d'abandonner Ancône, Bologne, et successivement toutes les positions snr la rive droite du Pô, faisant sauter des ouvrages qui avaient coûté beaucoup de temps et d'argent.

Tels sont, Sire, les résultats qui ont été la conséquence de l'envoi par Votre Majesté du 5° corps en Toscane et dans les duchés. Il me reste à faire connaître en peu de mots à Votre Majesté les opérations, malheureusement jusqu'à ce jour toutes pacifiques, de la partie de ce corps réunie en Toscane.

Le 12 mai dernier, la presque totalité de la 1<sup>re</sup> division du 5<sup>e</sup> corps (division d'Autemarre) débarquait à Gênes.

Je me trouvais moi-même dans cette ville avec une partie de mon état-major.

Le 14, le 3º de zouaves, de la division d'Autemarre, est envoyé à Bobbio.

Le 17, le 5° corps, moins la division d'Autemarre, reçoit de Votre Majesté l'ordre de se rendre à Livourne, où doivent être transportées directement de France les troupes de la 2° division (Uhrich) arrivant de Paris. La brigade de cavalerie légère du général Lapérouse reçoit également l'ordre de s'embarquer pour Livourne, tandis que la division d'Autemarre est détachée provisoirement du 5° corps au 1° corps à Voghera.

Le 23 mai, je débarquai à Livourne, où ne tardaient pas à se concentrer la 2° division, la brigade de cavalerie, l'artillerie divisionnaire, l'artillerie de réserve et le parc arrivant de France.

Le 31 mai, je transportais mon quartier général à Florence, la 1<sup>re</sup> brigade de la 2<sup>e</sup> division, la cavalerie, l'artillerie et tous les services administratifs se concentraient dans cette ville, tandis que la 2<sup>e</sup> brigade se portait de Lucques à Pistoja, occupant par des postes avancés tous les débouchés des Apennins et le nœud des routes. Le général toscan Ulloa portait, sur mon ordre, la brigade organisée de sa division également aux débouchés principaux de la Romagne.

Le 12 juin, le but politique que Votre Majesté voulait d'abord et avant tout atteindre par la présence du 5° corps étant accompli, il me fut permis de commencer mon mouvement pour rallier la division d'Autemarre et me joindre à l'armée de Votre Majesté.

Tandis que je dirigeais la division toscane sur Parme, par le duché de Modène et par la route du col de l'Abetone, je fis marcher les troupes françaises qui se trouvaient de Lucques à San Marcello et à Florence, par Lucques, Massa, Pontremoli et Parme.

Cette marche de 16 jours, effectuée dans des conditions atmosphériques souvent peu favorables, m'a permis de constater la vigueur et l'excellente discipline des troupes de Votre Majesté.

La division Uhrich (14° bataillon de chasseurs, 18°, 26°, 80° et 82° de ligne), les 6° et 8° de hussards de la brigade de Lapérouse, l'escadron des guides toscans que j'ai joint à notre cavalerie, les neuf batteries divisionnaires ou de la réserve, les deux batteries du parc du 5° corps, ont dû marcher sous une température très élevée, et plusieurs tois ces troupes ont eu à supporter de violents orages qui ont grossi les torrents et présenté certaines difficultés.

L'état sanitaire s'est maintenu dans des conditions les plus favorables, et je n'ai eu

qu'à me louer de la discipline parfaite maintenue dans tous les corps par les chefs et par les officiers.

Le contact avec les populations n'a donné lieu à aucune plainte.

Le passage du Pô à Casal Maggiore, à 12 kilomètres de Mantoue, ainsi que la construction du pont de bateaux, ont été des opérations faites avec intelligence, activité et zèle.

Les troupes que j'amène à Votre Majesté et qui opèrent aujourd'hui avec l'armée principale, à Goïto, seront dignes, je n'en doute pas, de celles qui, plus heureuses, ont déjà battu l'ennemi.

Le prince commandant le 5° corps de l'armée d'Italie, NAPOLÉON (Jérôme).

Les ordres généraux suivants ont été donnés aux divers corps français de l'armée d'Italie. Quoique quelques-uns d'entr'eux ne fussent pas destinés à la publicité, nous ne croyons point commettre une indiscrétion, maintenant que la guerre est terminée, en les faisant connaître à nos lecteurs:

I.

Tous les jours, une demi-heure avant le lever du soleil, les troupes prennent les armes comme si elles devaient être attaquées, et, dès que le jour est venu et qu'on est certain que l'ennemi ne fait pas de mouvement offensif, les troupes reprennent leurs bivouacs.

Les commandants des corps d'armée veillent avec la plus sévère attention à ce que les officiers n'emportent aucun bagage inutile.

Il est défendu à qui que ce soit d'avoir une grande tenue. Les officiers trouveront toujours un abri dans les maisons près de leurs troupes. Si les troupes devaient camper plusieurs jours loin de toute habitation, des tentes seraient fournies par le grand quartier général.

Chaque officier doit porter lui-même son manteau en bandoulière et une trousse dans laquelle il puisse mettre un jour de vivres.

L'Empereur a décidé que, pendant la durée des opérations, les troupes d'infanterie n'emporteraient avec elles que le képi (casquette), la capote, la veste et un bon pantalon, deux paires de souliers, dont une dans le sac, et la tente-abri. Le surplus d'habillements que possèdent les hommes a été mis en ballots et dirigé sur les petits dépôts des corps qui sont en voie de se constituer à Gênes.

Il en est de même de la demi-couverture, excepté pour les zouaves et les tirailleurs algériens, qui la conservent, ainsi que le collet à capuchon.

Le chapeau est supprimé et remplacé par le képi, pour toute la campagne, même pour les officiers généraux.

Les prescriptions de cet ordre relatives à la tenue des troupes d'infanterie ne sont point applicables à la garde impériale, en ce qui concerne le shako et le bonnet à poil. Les demi-couvertures sont conservées jusqu'à nouvel ordre, vu le mauvais temps.